

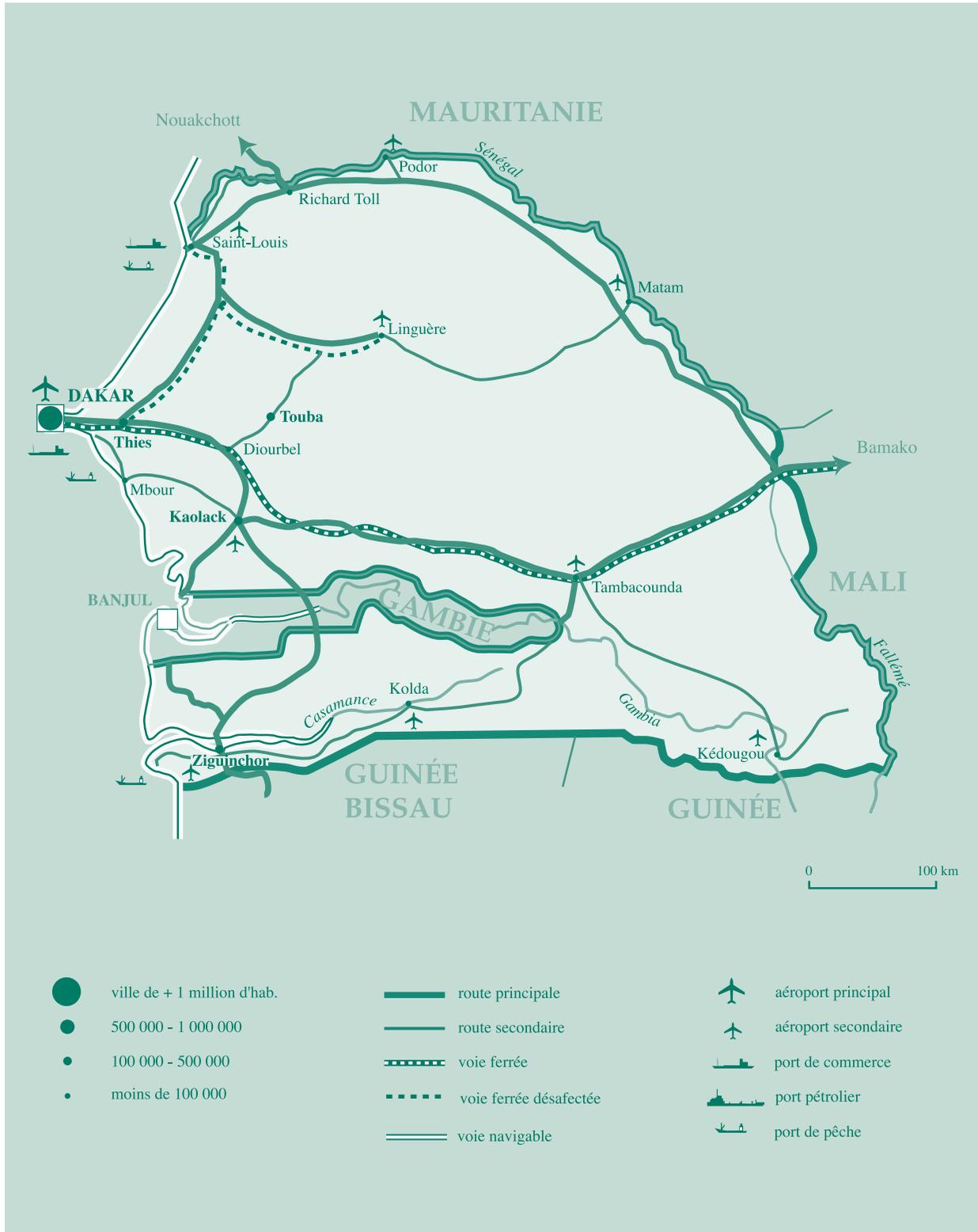
# Sénégal



## chiffres clés

- Superficie en milliers de km<sup>2</sup> : 197
- Population en milliers (2007) : 12 379
- PIB par habitant, USD à prix constant 2000 (2007) : 497
- Espérance de vie (2007) : 63.1
- Taux d'analphabétisme (2007) : 56.0

# Sénégal



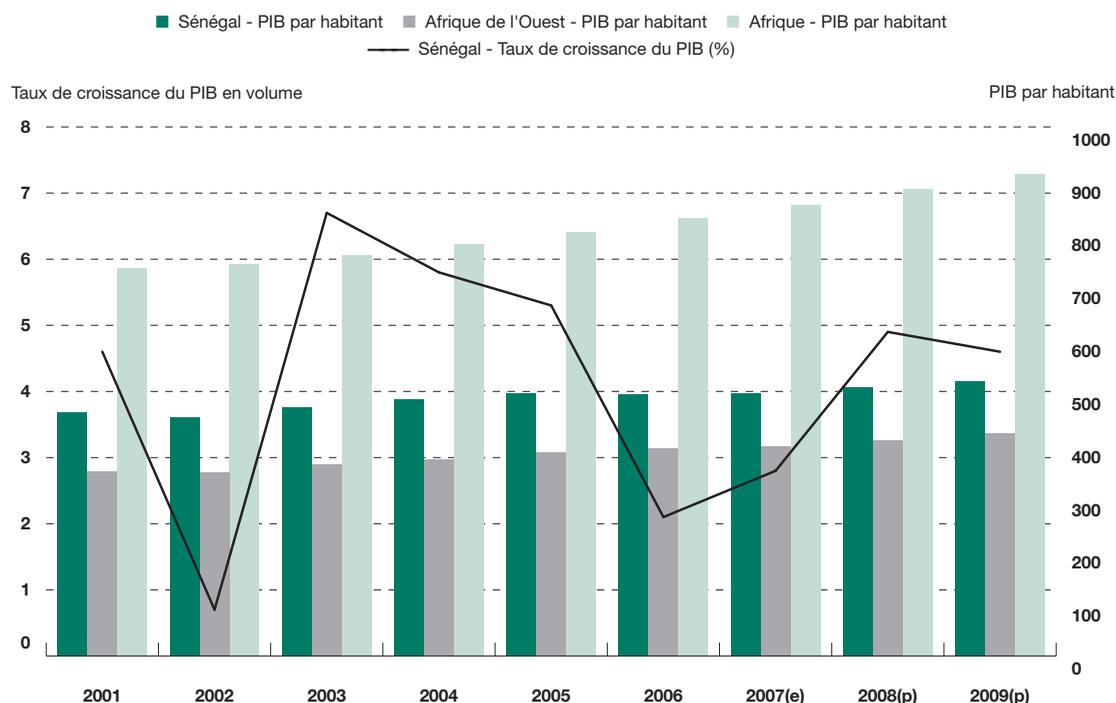
LE TAUX DE CROISSANCE DU PIB a été de 2.1 pour cent en 2006 et de 2.8 pour cent en 2007, très en-deça des prévisions antérieures. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. D'abord, la crise à laquelle a été confrontée ICS (Industries chimiques du Sénégal), la plus grande compagnie de production de phosphates, n'a pas été jugulée. Ensuite, la hausse des prix des produits pétroliers s'est maintenue, voire aggravée, affectant les subventions publiques, le niveau des prix et le déficit budgétaire. À quoi s'ajoutent la mauvaise pluviosité et la médiocre organisation de la commercialisation de l'arachide. En conséquence la

plupart des exportations traditionnelles du pays (produits halieutiques, phosphates, arachide) se sont essouffées ou sont dans une situation périlleuse, et le Sénégal a perdu des parts de marché importantes au profit de tous ses concurrents.

**Les autorités se doivent de concilier les revendications populaires et la nécessaire maîtrise du déficit budgétaire.**

Les principaux défis de l'État, dans les prochaines années, sont donc de faire redémarrer la croissance et d'améliorer le climat des affaires, dans un contexte d'instabilité sociale exacerbée et un environnement international peu favorable.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant 2000)



Source : Données de la Direction de la prévision et des études économiques ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/325328651271>

## Développements économiques récents

Le taux de croissance du PIB est tombé à 2.1 pour cent en 2006 et à 2.8 pour cent en 2007, contre 5.3 pour cent en 2005 et une moyenne de 4.4 pour cent sur la période 1996-2006.

Le secteur primaire a enregistré des baisses de croissance sensibles, avec des taux de -2.9 pour cent en 2006 et 0.3 pour cent en 2007, contre 11.1 pour cent en 2005. Ces tendances reflètent le ralentissement de l'activité agricole et de la pêche en 2006 et 2007.

L'agriculture est dominée par les cultures vivrières (céréales) et les cultures industrielles (arachide et coton). Elle a subi de plein fouet les effets de la mauvaise pluviosité de 2006, qui ont été aggravés par les difficultés structurelles auxquelles le secteur est confronté : manque de fertilité des sols, faible approvisionnement en engrais, déficience des structures de commercialisation des récoltes, notamment pour l'arachide. Le mil et le sorgho restent prédominants dans la production céréalière (60 pour cent de la production en moyenne ces dernières années), en dépit du développement de la production et de la consommation de riz et de maïs.

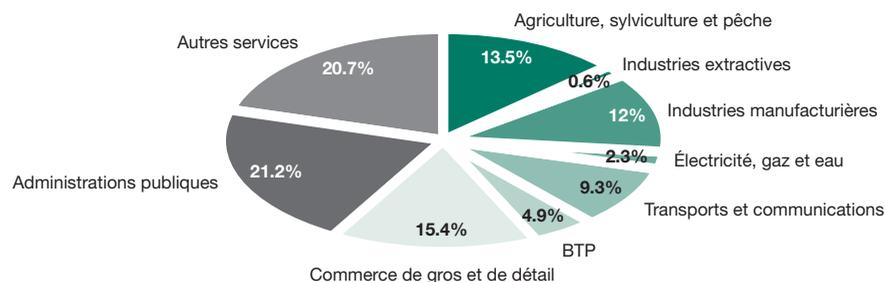
L'arachide constitue la principale culture de rente depuis l'indépendance. Elle était censée générer un revenu pour les paysans et fournir des devises au gouvernement. Pourtant, malgré tous les efforts consentis pour développer cette filière, la production

demeure faible. Elle n'a cessé de diminuer depuis les années 1980. La production et les rendements ont baissé de façon drastique en 2005, puis ont connu une certaine reprise en 2006. Face à la faiblesse prévue des récoltes et à la menace du marché parallèle, la campagne de commercialisation a démarré en 2007 beaucoup plus tôt que les années passées.

Le secteur secondaire a enregistré une augmentation de la production de 6.3 pour cent en 2007, contre une baisse de 1.7 pour cent en 2006 et une faible hausse (0.3 pour cent) en 2005. Les effets de la crise énergétique et les difficultés de ICS ont continué de plomber les performances du secteur. Le bâtiment et les travaux publics (BTP) sont en plein boum, avec une croissance de 10.8 pour cent en 2005, 15 pour cent en 2006 et 10.7 pour cent en 2007. Cette croissance peut être expliquée par deux phénomènes : le dynamisme de l'immobilier, qui est devenu structurel au Sénégal, et la construction de nombreux ponts, routes et chaussées, en particulier à Dakar. Autre sous-secteur en bonne forme : les corps gras alimentaires.

La situation de ICS mérite un éclairage particulier. En 2005, cette entreprise représentait 3 pour cent du PIB, 10 pour cent des exportations et 7 pour cent des crédits bancaires totaux. L'entreprise a dû interrompre momentanément ses activités en 2006, et son niveau d'exploitation actuel est évalué au tiers de sa capacité de 2005. Les raisons de ces contre-performances sont diverses : accroissement des coûts, problème de gestion, conflits avec les clients, appréciation du taux de change

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2006 (en pourcentage)



Source : Estimation des auteurs sur la base des données de la Direction de la prévision et des études économiques.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/326581228811>

en 2004/05. Un plan de recapitalisation a été formulé par l'État avec l'aide de ses partenaires, mais sa finalisation attend toujours.

La croissance du PIB a été tirée par le secteur tertiaire, largement dominé par l'informel et l'administration avec, respectivement, une croissance de 3.5 pour cent et 6.7 pour cent en 2006, et de 6.5 pour cent et 3.1 pour cent en 2007. La hausse substantielle des effectifs de la Fonction publique, résultant d'une politique volontariste de recrutement, et les augmentations de salaires des agents de l'État sont les explications les plus plausibles de la croissance du secteur de l'administration.

Les transports, postes et télécommunications (environ 9.1 pour cent du PIB) jouent un rôle important dans le secteur des services. Celui-ci bénéficie du fort dynamisme de la compagnie de téléphone, la Sonatel

(Société nationale des télécommunications), mais surtout de la vitalité des activités informelles qui sont majoritaires dans le transport, la restauration et les autres services.

Première conséquence de la baisse du taux de croissance observée en 2006 : la diminution du taux d'épargne intérieure. En effet, la consommation finale a enregistré un taux de croissance de 1.7 pour cent en 2007 et devrait atteindre, en volume, 4.9 pour cent en 2008 et 3.7 pour cent en 2009. Le taux de croissance de la consommation publique est de 3.2 pour cent en 2007, et est estimé à 3.5 pour cent en 2008 et 2009. Celui de la consommation privée est de 1.4 pour cent en 2007, avec des prévisions de 5.1 pour cent en 2008 et 3.7 pour cent en 2009. Quant aux exportations, elles ont vu leur contribution se stabiliser à 2 pour cent en 2007, traduisant les difficultés des secteurs décrits précédemment.

Tableau 1 - **Composantes de la demande**

591

	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume			Contributions aux variations du PIB, en volume		
	1999	2006	2007(e)	2008(p)	2009(p)	2007(e)	2008(p)	2009(p)
<b>Formation brute de capital</b>	<b>17.9</b>	<b>25.2</b>	<b>8.9</b>	<b>6.8</b>	<b>7.8</b>	<b>2.0</b>	<b>1.6</b>	<b>1.9</b>
Publique	6.0	5.8	12.0	6.0	7.0	0.6	0.3	0.4
Privée	11.9	19.3	8.0	7.0	8.0	1.4	1.3	1.5
<b>Consommation finale</b>	<b>89.1</b>	<b>92.4</b>	<b>1.7</b>	<b>4.9</b>	<b>3.7</b>	<b>1.5</b>	<b>4.3</b>	<b>3.2</b>
Publique	13.3	15.1	3.2	3.5	3.5	0.4	0.4	0.4
Privée	75.8	77.3	1.4	5.1	3.7	1.1	3.8	2.8
<b>Solde extérieur</b>	<b>-7.0</b>	<b>-17.6</b>				<b>-0.7</b>	<b>-1.0</b>	<b>-0.5</b>
Exportations	28.1	24.0	2.0	2.7	3.0	0.5	0.6	0.7
Importations	-35.1	-41.5	3.4	4.7	3.5	-1.2	-1.7	-1.2
<b>Taux de croissance du PIB, en volume</b>						<b>2.8</b>	<b>4.9</b>	<b>4.6</b>

Source : Données de la Direction de la prévision et des études économiques, 2008.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/330247440473>

Les possibilités de reprise de l'activité économique existent pour 2008 et 2009, notamment avec les travaux de construction de l'aéroport international Blaise-Diagne, qui devraient débiter courant 2008. Le coût du projet avoisine les 500 millions de dollars et sera couvert par les emprunts contractés par l'aéroport. Une taxe aéroportuaire, déjà collectée, devrait servir

à payer la dette liée aux constructions. Autre chantier dont on attend le démarrage en 2008 : la création de la zone économique spéciale de Dakar, qui doit être aménagée par un investisseur de Dubaï. Ces deux investissements majeurs pourraient accroître significativement la capacité de production du pays et relancer la croissance.

## Politique macro-économique

Le Sénégal est membre fondateur de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), créée au lendemain de la dévaluation du franc CFA en 1994. Sa politique monétaire est donc définie à l'échelle communautaire et fait partie des domaines de souveraineté transférés, notamment à la Banque centrale et à la commission de l'UEMOA.

### Politique budgétaire

On observe une situation paradoxale au niveau des finances publiques : des réalisations budgétaires supérieures aux prévisions, qui contrastent avec un déficit global ne cessant de se creuser, du fait des dépenses extrabudgétaires qui ont atteint des niveaux records ces deux dernières années. Ainsi, en 2006, l'écart entre les dépenses primaires totales et les dépenses primaires initialement prévues dans le budget a représenté 6 pour cent de la dépense primaire hors financement extérieur, contre seulement 1 pour cent en 2004. Autre caractéristique de la politique fiscale de l'État : la multiplicité des agences, dont le nombre est passé de vingt-quatre en 2006 à trente-trois en 2007. Les crédits de fonctionnement et d'investissement allant à ces agences – qui sont en réalité des subventions publiques du budget de l'administration centrale – sont passés de 82.9 milliards de francs CFA en 2006 à 131.9 milliards en 2007.

Les recettes fiscales ont augmenté de 8,4 pour cent en 2006. Cette croissance est plus tirée par les recettes budgétaires que par les dons, qui ont en fait diminué de 2,9 pour cent entre 2005 et 2006. De plus, ils n'ont représenté en 2006 que 7,1 pour cent du total des ressources fiscales de l'État. Le déficit budgétaire global, hors dons, est passé de 3,2 pour cent du PIB en 2005 à 6,1 pour cent en 2006, et à 5,5 pour cent en 2007. Cette hausse du déficit est essentiellement due à l'accroissement des subventions et transferts, notamment dans le secteur énergétique puisque les subventions y ont atteint 2 pour cent du PIB. En 2006, les transferts et subventions se sont accrus de 86,1 pour cent, après une hausse de 19,9 pour cent en 2005. À cette progression s'ajoute l'augmentation de la masse salariale et des dépenses d'investissement. Le vaste programme de réhabilitation et d'extension des routes de Dakar nécessite des investissements massifs, soutenus à la fois par les ressources internes de l'État et les bailleurs de fonds internationaux, notamment les fonds arabes.

Le critère clé du solde budgétaire de base tel que défini dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA – il doit être positif – n'est pas respecté, avec un déficit de 6,1 pour cent du PIB en 2006 et de 5,5 pour cent en 2007. Il constitue, avec le déficit extérieur courant, le seul critère n'ayant pas été suivi en 2006 sur l'ensemble fixé dans le cadre du pacte de convergence.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007 (e)	2008 (p)	2009 (p)
<b>Recettes totales (avec dons)<sup>a</sup></b>	<b>17.9</b>	<b>20.4</b>	<b>20.9</b>	<b>21.6</b>	<b>21.9</b>	<b>21.5</b>	<b>21.5</b>
Recettes fiscales	15.5	17.4	18.6	19.2	18.7	19.0	18.9
Dons	1.9	2.1	1.7	1.5	2.3	1.7	1.8
<b>Dépenses totales (et prêts nets)</b>	<b>19.3</b>	<b>23.1</b>	<b>24.1</b>	<b>27.7</b>	<b>27.3</b>	<b>27.8</b>	<b>27.4</b>
Dépenses courantes	11.1	13.1	13.8	17.3	16.7	16.8	16.5
<i>Sans les intérêts</i>	9.7	12.0	12.9	16.4	16.0	16.1	15.8
Salaires	5.3	5.1	5.6	6.0	5.7	5.7	5.6
Paievements d'intérêts	1.3	1.1	0.9	0.9	0.7	0.7	0.6
Dépenses en capital	7.7	9.7	10.0	9.9	10.5	10.8	11.0
<b>Solde primaire</b>	<b>0.0</b>	<b>-1.5</b>	<b>-2.3</b>	<b>-5.3</b>	<b>-4.8</b>	<b>-5.6</b>	<b>-5.2</b>
<b>Solde global</b>	<b>-1.3</b>	<b>-2.6</b>	<b>-3.2</b>	<b>-6.1</b>	<b>-5.5</b>	<b>-6.3</b>	<b>-5.9</b>

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Donnée de la BCEAO et du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP II, 2007) ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/331518557703>

Les données de l'UEMOA ne mentionnent pas de problème concernant les stocks d'arriérés de paiement sur les dépenses. Or, le FMI les estime à 5 pour cent des dépenses ordonnancées de 2006. Le montant exact des arriérés est néanmoins difficile à connaître, étant donné l'absence de procédures budgétaires ordinaires permettant d'obtenir des données fiables et complètes. Selon les estimations du FMI, le stock d'arriérés de paiement aurait atteint 2.3 milliards de francs CFA à la fin de l'année 2006. De plus, les instances de paiement ont atteint 1.25 pour cent du PIB, soit un doublement par rapport à leur niveau historique.

Les réalisations des recettes ont été supérieures aux prévisions budgétaires entre 2004 et 2006, dénotant une certaine crédibilité budgétaire. De plus, les dépenses sont effectuées conformément aux orientations du DSRP (document stratégique de réduction de la pauvreté) et des autres politiques publiques. L'appui budgétaire est appliqué par un nombre restreint de bailleurs, et les montants concernés ne représentent pas plus de 15 pour cent des engagements des bailleurs et 5 pour cent des déboursements. Des prévisions budgétaires annuelles en glissement sont établies dans le cadre de dépenses à moyen terme, même si seulement sept ministères ont élaboré un cadre de dépenses sectorielles sur cette durée.

### **Politique monétaire**

L'année 2007 a été marquée par la poursuite de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar. Cela a augmenté d'autant la valeur du franc CFA à l'égard de la devise américaine et des monnaies de pays concurrents liées au dollar. Cependant, du fait d'un différentiel d'inflation assez favorable, cette appréciation n'a pas réellement affecté le taux de change effectif ces dernières années. La situation pourrait changer rapidement si les prix continuent d'augmenter.

Le taux d'inflation en 2006, mesuré par l'indice harmonisé des prix de l'UEMOA 2006, s'est situé à 1.9 pour cent, et les estimations pour 2007 le portent à 5.9 pour cent. Il dépasserait alors nettement le critère de convergence de l'UEMOA qui fixe un taux d'inflation maximum de 3 pour cent. Notons que le

prix de l'électricité a connu une augmentation de 6 pour cent en 2007, et que l'État prévoit de réduire significativement le montant de ses subventions sur certains produits pétroliers, ce qui pourrait avoir une influence à la hausse sur le niveau général des prix.

Les réserves de change du pays se sont stabilisées en 2006 à 3.7 mois d'importation, contre 3.9 mois pour les pays de l'UEMOA, et 5.9 mois pour l'Afrique au sud du Sahara. Les crédits non performants ont atteint 16.8 pour cent des crédits totaux en 2006 et 16.7 pour cent en 2007, contre 11.9 pour cent en 2005. Cette situation est liée aux difficultés de la Sénélec (Société nationale d'électricité) et des ICS, combinées à la forte concentration des crédits bancaires. L'État à l'intention de demander aux banques d'accroître leurs provisions au cas où les problèmes financiers de ICS et de la Sénélec ne s'atténueraient pas. Les récentes difficultés que le pays a connues avec ses grandes entreprises, dans un contexte de hausse du prix du pétrole, ne semblent pas avoir eu de répercussions particulières sur les réserves de change. Les avoirs extérieurs nets de la Banque centrale sont en constante progression ; ils sont passés d'environ 659.6 milliards de francs CFA en 2005 à environ 779.5 milliards en 2006.

### **Position extérieure**

Le déficit du compte courant a représenté 9.5 pour cent du PIB en 2006, soit près du double de la limite maximale retenue dans le pacte de convergence de l'UEMOA, fixée à 5 pour cent du PIB.

Le déficit du compte courant a été en grande partie financé par l'aide et les remises de dettes. Le pays est en effet resté assez dépendant de l'aide publique au développement, avec des flux d'aide d'environ 10 pour cent du PIB en 2006, contre 8.7 en 2005. L'aide est restée très concentrée, 70 pour cent du total provenant des cinq plus grands bailleurs. En 2006, les principaux bailleurs étaient, d'après les déboursements : la Banque mondiale (par l'entremise de sa filiale AID – Association internationale pour le développement), la France, l'Allemagne, l'Union européenne, le groupe de la BAfD (Banque africaine de développement) et les États-Unis.

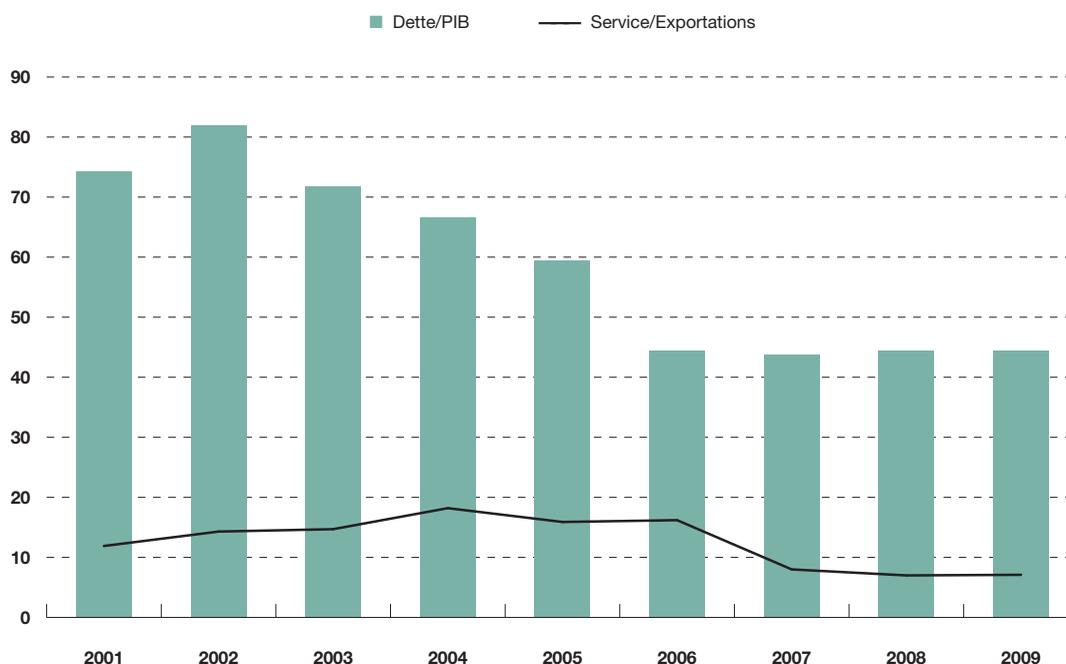
Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1999	2004	2005	2006	2007 (e)	2008 (p)	2009 (p)
Balance commerciale	-6.3	-12.3	-15.1	-17.6	-16.2	-17.8	-17.5
Exportation de biens (f.o.b.)	20.4	18.8	18.2	17.0	16.5	16.0	15.5
Importations de biens (f.o.b.)	26.7	31.1	33.4	34.6	32.7	33.8	33.0
Services	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.3	-0.2	0.0
Revenus des facteurs	-2.3	-1.6	-1.0	-1.2	-1.5	-1.5	-1.5
Transferts courants	3.1	7.9	8.7	9.7	9.7	9.1	8.9
<b>Solde des comptes courants</b>	<b>-5.8</b>	<b>-6.4</b>	<b>-7.8</b>	<b>-9.5</b>	<b>-8.3</b>	<b>-10.5</b>	<b>-10.1</b>

Source : Données de la BCEAO ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/332534812815>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/327826242513>

Les flux d'aide versés par les bailleurs dits émergents, notamment l'Inde, la Chine et les pays arabes, sont restés loin derrière.

La dette du Sénégal a été ramenée à un niveau plus soutenable, grâce aux ressources de l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés). Le pays a été éligible à l'initiative PPTE renforcée et a atteint le point d'achèvement en 2004, avec un allègement de la dette multilatérale totale de 1 069.7 milliards de francs CFA, dont 841.1 milliards de l'AID et 163.9 milliards de la BAfD.

Les relations entre le Sénégal et ses partenaires au développement semblent stables, si l'on en juge par l'importance des flux d'aide que le pays a reçus ces dernières années. La réunion du Groupe consultatif sur le Sénégal à Paris, en 2007, s'est conclue par l'engagement des partenaires à appuyer le pays pour des sommes supérieures à celles que le gouvernement espérait obtenir. Cependant, la plupart des engagements sont assujettis à plus de prudence et de transparence dans la gestion des finances publiques. Le gouvernement a par ailleurs fait des choix sensibles auprès de ses partenaires. Il a

notamment préféré au projet de plate-forme de Diamniadio, proposé dans le cadre du fonds américain de la Société du compte du Millénaire (MCC), le projet de la zone économique spéciale de Dakar, dont un investisseur de Dubaï est concessionnaire. Ce dernier s'est engagé à développer les infrastructures, payées principalement par les IDE (investissements directs étrangers), sur un site octroyé par l'État, et à louer les terrains à des compagnies privées. Les travaux devraient démarrer en 2008, pour une durée attendue de cinq ans. Les entreprises installées dans la zone bénéficieront d'importantes exemptions douanières et fiscales – TVA, impôt sur les sociétés. À la place, elles paieraient une simple taxe sur le chiffre d'affaires.

La compétitivité du Sénégal a été sérieusement altérée en 2006, du fait de la flambée de l'euro, de l'augmentation du cours du pétrole, des perturbations observées dans le secteur des hydrocarbures et de l'électricité et à ICS, le tout dans un environnement des affaires qui ne s'est pas beaucoup amélioré. Les exportations globales ont chuté de 9,6 pour cent.

Un certain nombre de mesures ont été prises récemment pour améliorer l'environnement des affaires et attirer les IDE. Ainsi, le délai administratif pour la création d'une entreprise est passé de cinquante et un jours à quarante-huit heures en 2007. Et la décision de baisser le taux de l'impôt sur les sociétés de 35 pour cent à 25 pour cent a pris effet en 2006. Néanmoins, la portée de ces mesures est restée médiocre. Le Sénégal n'a attiré que 0,73 pour cent des flux totaux d'IDE à destination des pays d'Afrique de l'Ouest en 2006, contre 0,11 pour cent en 2005.

## Questions structurelles

### Développements récents

Les privatisations annoncées des grandes entreprises du secteur parapublic, notamment de la Sonacos (Société de commercialisation des oléagineux du Sénégal), devenue Suneor, ont été réalisées depuis 2006, à l'exception notable de la Sénélec, qui est toujours restée dans le giron de l'État.

L'objectif affiché des autorités est de redresser la situation financière de la Sénélec pour la rendre plus attractive, avant de relancer la privatisation. Cela ne sera pas très aisé du fait de la hausse du coût du pétrole et de la crise énergétique qui s'en est suivie. Malgré l'explosion de la demande d'électricité, la production de la Sénélec a légèrement baissé en 2006. Cette diminution a encore fragilisé sa viabilité financière qui était déjà très précaire. Les difficultés ont entraîné une détérioration sans précédent de la qualité du service.

Il y a eu, en 2006, 7 959 délestages, contre 2 540 en 2005. Avec, pour conséquence, d'importants désagréments pour les entreprises et les ménages. L'approvisionnement en fuel auprès des fournisseurs traditionnels de la Sénélec a été sérieusement perturbé. Ceux-ci, en effet, ont exigé une réduction drastique des délais de recouvrement. Par ailleurs, quelques litiges d'ordre commercial sont apparus entre la compagnie nationale d'électricité et l'opérateur privé américain, GTI, qui lui fournit une bonne partie de sa puissance nominale. Elle est en train de diversifier ses sources d'approvisionnement pour réduire sa dépendance au pétrole. Tous les projets consolidés de la Sénélec devraient accroître sa capacité productive de 600 MW en 2012.

Les subventions n'ont pas empêché les prix de l'électricité et du gaz butane d'augmenter respectivement de 15 pour cent et 50 pour cent en 2006. Le gouvernement a dû consentir une hausse supplémentaire de 6 pour cent sur le tarif de l'électricité depuis novembre 2007. Les autres axes de la réforme concernent principalement la restructuration et la recapitalisation du secteur, la reformulation plus adaptée des tarifs, la maîtrise des coûts et l'augmentation de la participation du privé.

La Sar (Société africaine de raffinage) a aussi connu de nombreux problèmes de trésorerie et a même dû arrêter à un moment ses activités de raffinage.

Le programme de construction routière se poursuit pour rendre la circulation à Dakar plus fluide. Il devrait, à terme, significativement améliorer les déplacements dans la région. Parallèlement, la situation de certaines routes

intérieures, pourtant fondamentales pour la mobilité des biens et des personnes, s'est beaucoup dégradée du fait de la défaillance du système de maintenance. Cela pose un problème crucial d'accès aux marchés pour les producteurs des régions au cœur du pays.

Le climat des affaires ne s'est pas beaucoup bonifié en 2006 et en 2007, comme le montrent les classements internationaux. Le Sénégal arrive ainsi en 100<sup>e</sup> position sur 131 pays dans le classement du Forum économique mondial. Si l'on entre dans le détail, on s'aperçoit que son classement est encore moins bon en prenant en compte d'autres indicateurs. Le pays n'occupe ainsi que la 119<sup>e</sup> place pour l'efficacité du marché du travail, le 111<sup>e</sup> rang pour la sophistication du marché financier, et le 113<sup>e</sup> pour la santé et l'éducation de base. En revanche, il se classe en 58<sup>e</sup> position pour la stabilité macro-économique. Un bon score, qui traduit la stabilisation de l'environnement macro-économie en cours dans les pays de l'UEMOA depuis la mise en place de cet instrument d'intégration économique et monétaire. Au regard du classement « Doing Business » de la Banque mondiale, le Sénégal ne se situe qu'au 162<sup>e</sup> rang sur 178 pays.

La loi d'orientation de la stratégie de croissance accélérée a été adoptée par l'État en 2007. Elle vise à relancer la croissance et la compétitivité de l'économie en levant les obstacles à l'environnement des affaires et en appuyant cinq ensembles de mesures dont on attend un effet positif sur la croissance. L'État s'est, de plus, engagé à mettre en place un nouveau code du travail qui devrait permettre de renouveler à volonté les contrats à durée déterminée. Enfin, il va supprimer la protection octroyée à la Suneor, en abrogeant la surtaxe de 25 pour cent sur l'importation des huiles végétales et celle de la valeur indicative pour le prix à l'importation de l'huile de palme.

Le gouvernement a sollicité et obtenu du FMI la mise en œuvre d'un instrument de surveillance des politiques (PSI) sur une durée de trois ans. Il met l'accent sur le retour à la prudence dans la gestion budgétaire, afin de soutenir la stabilité macro-économique. De même les autorités veulent améliorer la gouvernance et la transparence fiscales pour augmenter

l'efficacité du secteur public, restaurer sa crédibilité et assurer la continuité de l'assistance étrangère. Elles encouragent aussi les activités du secteur privé grâce à une transformation du climat des affaires et la poursuite des réformes concernant les entreprises fragiles du secteur public. Enfin, elles veulent augmenter la contribution du secteur financier dans l'économie et réduire la vulnérabilité des secteurs.

Dans le cadre du PSI, l'État s'est également engagé à n'apporter aucune garantie ni aide financière à la société en charge de la construction de l'aéroport international Blaise-Diagne, hormis quelques exceptions dûment répertoriées. Il diffusera les éléments du contrat concernant cet aéroport sur le site du ministère des Finances et en annexe de la loi des finances 2008.

Dans le secteur agricole, 2006 a révélé l'essoufflement du programme de promotion du maïs. Celui-ci a notamment été l'un des piliers du programme agricole du gouvernement en 2004, fondé sur l'augmentation de la production de maïs à 1 million de tonnes par an. Une campagne de sensibilisation a été organisée en milieu rural afin d'inciter les paysans à agrandir les superficies exploitées pour cette culture. Ce qui a été fait avec succès. Le gouvernement a également distribué des semences à crédit et subventionné l'engrais destiné au maïs. Mais les résultats produits par ce programme n'ont pas été durables. Ses limites sont étroitement liées à l'insuffisance des intrants distribués, au retard dans la campagne de sensibilisation et à la faiblesse du prix au producteur, fixé par l'État à 100 francs CFA le kilo.

Concernant l'arachide, la fin du programme de relance de la filière et les prémices de la privatisation de la Sonacos datent de 2003. La détermination du prix au producteur est toujours confiée à l'interprofession, notamment au Comité national interprofessionnel de l'arachide. Elle doit prendre en compte les taxes sur les huiles végétales depuis 2006, ainsi que la hausse du prix des huiles au niveau local en 2007.

Le prix au producteur d'arachide est encore fixé à 150 francs CFA le kilo, incluant 15 francs CFA de subvention de l'État – contre 40 francs en 2006.



Les marchés parallèles pratiquent néanmoins des tarifs plus élevés, ce qui fait que la Suneor n'a aucune garantie de réaliser ses objectifs de collecte en 2008. Il faut ajouter à ces difficultés conjoncturelles la très forte instabilité de la production arachidière. Depuis la disparition de la Sonagraines, on a en effet noté de nombreuses perturbations dans la collecte des produits. Une quantité importante de bons ont été émis en contrepartie des récoltes achetées auprès des paysans, mais ils sont souvent restés impayés. De plus, l'État a cherché à maintes reprises à casser la monoculture de l'arachide, notamment en encourageant le maïs et le manioc. Sans grand succès.

Le système financier continue à souffrir de la faible part des crédits à l'investissement, en particulier ceux destinés aux PME (petites et moyennes entreprises). L'accès au crédit bancaire reste une contrainte de taille dans le financement de l'investissement des PME. Les crédits bancaires demeurent concentrés sur un nombre réduit de grandes entreprises, dont la plupart sont en difficulté. Le ratio des prêts consolidés au capital des cinq plus importants clients des banques est passé de 103.7 pour cent en 2006 à 108.8 pour cent en 2007. En 2005, ce pourcentage était de 179.9. Cette baisse est la conséquence des efforts de l'État pour rembourser une partie de la dette de la Sénélec.

### **Développement des compétences techniques et professionnelles**

Avec un taux d'accroissement démographique de 2.8 pour cent par an, le Sénégal voit arriver chaque année sur le marché du travail quelque 100 000 nouveaux demandeurs d'emploi, dont plus de 50 pour cent n'ont jamais été scolarisés. Seuls environ 3 pour cent ont un diplôme de l'ETFP (enseignement technique et la formation professionnelle). Le taux de chômage des jeunes est d'environ 38 pour cent, pour une durée moyenne de recherche d'emploi de quatre ans. Cette situation crée une pression considérable sur le marché du travail et constitue un risque majeur pour la stabilité sociale et politique du pays.

L'Office national de formation professionnelle est un établissement public à caractère industriel et

commercial créé en 1986. Il assure, en collaboration avec les centres de formation, des formations de courte durée dans les différents secteurs de l'économie, et s'adresse en priorité aux artisans, aux associations, moins souvent à des personnes individuelles. Les formations et perfectionnements sont gratuits et bénéficient d'un budget annuel d'intervention de l'ordre de 500 millions de francs CFA, financé par une partie (5 pour cent) de la taxe sur la formation professionnelle. Entre 1992 et 2005, plus de 42 000 personnes (soit 4 440 par an) ont pu bénéficier d'une formation et/ou d'un perfectionnement dans les secteurs de la pêche, de l'élevage, de l'agriculture, ou dans des domaines relevant souvent du secteur informel : économie familiale et sociale, artisanat, alphabétisation, transformation des céréales locales ou des fruits et légumes, etc.

Le secteur de l'ETFP est sous la tutelle du ministère de l'Éducation. Cela le met dans une situation inconfortable dans la mesure où les bailleurs de fonds privilégient l'éducation de base et l'alphabétisation, qui entrent davantage dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté.

L'accroissement du taux de qualification au sein des populations demeure néanmoins un enjeu politique et stratégique. Les premières assises nationales de l'ETFP ont été organisées du 31 mars au 2 avril 2001. Elles ont permis d'instaurer un dialogue avec tous les acteurs et partenaires et de rechercher les consensus nécessaires pour définir de nouvelles orientations. Le gouvernement a adopté, en février 2002, un document de politique sectorielle de l'ETFP qui marque une réelle rupture. Il souligne en effet la nécessité de prendre en compte la compétitivité et la croissance économique et de réorienter l'ETFP vers les besoins du marché du travail. Il évoque aussi la réforme de l'apprentissage, l'intégration de la formation continue et l'aide à l'insertion des formés, ou encore le changement dans les techniques et les méthodes de formation. Un ministère délégué chargé de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle a été mis en place pour conduire cette politique.

Il est prévu, d'ici à 2010, de quadrupler les effectifs de la formation professionnelle – qui passeraient de

5 000 à 20 000 –, et de porter le taux d’insertion des jeunes à l’issue d’une telle formation à 70 pour cent.

Les budgets de fonctionnement de l’État seront ajustés en conséquence. La politique en la matière se concentre

### Encadré 1 – Besoins de formation spécifiques pour soutenir la croissance : le cas du bâtiment et des travaux publics

Au Sénégal, le secteur du BTP (bâtiment et travaux publics) joue, sans conteste, un rôle prépondérant dans le processus de croissance. Le démarrage prévu des travaux de l’aéroport international Blaise-Diagne, ceux de la zone économique spéciale de Dakar, la construction de l’autoroute à péage Dakar-Diamniadio et les grands chantiers du chef de l’État vont contribuer à rendre la croissance plus forte les prochaines années. Mais le bâtiment est aussi un secteur où se fait cruellement sentir le manque de qualifications. Pour cette raison, les autorités sénégalaises, avec l’appui de l’AFD, se sont intéressées à la possibilité de créer un centre de formation aux métiers du bâtiment et des travaux publics, dans le cadre du programme de renforcement de la compétitivité des entreprises sénégalaises.

L’offre de formation, aussi bien au niveau initial qu’au niveau continu, est insuffisante et inadaptée aux besoins de ce secteur en expansion. Seul un établissement de l’enseignement supérieur, l’École supérieure polytechnique, forme des ingénieurs de haut niveau dans ce domaine. Des lycées techniques et des centres de formation de niveau intermédiaire proposent également des programmes de formation. Mais les lycées techniques ne délivrent pas d’enseignement spécifique et continu aux métiers du BTP.

Ce secteur, au Sénégal, est dominé par le système du « tâcheronnat ». Le tâcheron est un acteur souvent peu qualifié, mais avec beaucoup d’expérience de terrain. Les entreprises formelles, adjudicataires des contrats publics du BTP, sous-traitent une bonne partie des travaux de construction à ces travailleurs informels. Le tâcheron constitue son équipe, en y incluant des ouvriers et manœuvres de différentes spécialités (ferrailage, coffrage, coulage, carrelage, etc.). Ils sont payés à la tâche ou à la journée, et sont très souvent formés sur le tas. Dans ce système, seuls les gardiens et les pointeurs sont rémunérés au mois, et cette situation assure une réelle flexibilité des contrats de travail. La très forte concurrence entre les tâcherons permet d’obtenir des coûts de production très bas et de transférer une bonne partie des marges de profit aux entreprises adjudicataires. Mais, en contrepartie, le manque de formation qualifiante des principaux acteurs conduit très souvent à des productions de médiocre qualité.

Les besoins identifiés en termes d’emplois pour soutenir l’expansion du secteur et garantir la qualité des travaux concernent d’abord les chefs de chantiers. Toute l’organisation du travail repose sur eux, et ils doivent assumer simultanément les rôles de coordinateur, de surveillant et de contrôleur des travaux. Ces postes sont généralement occupés par des ouvriers et des familiers du métier que rien, *a priori*, ne prédisposait à de telles responsabilités. Or, dans le dispositif institutionnel de formation actuel, il n’existe toujours pas de prise en charge correcte de ce profil d’agents.

Les ouvriers qualifiés manquent également dans le BTP, en particulier en voirie et réseaux. Ils jouent pourtant un rôle essentiel sur les chantiers. Ces emplois sont majoritairement tenus par des ouvriers n’ayant pas la qualification appropriée, mais ayant fait leur formation dans des activités informelles. Il en va de même pour les chefs d’équipe qui s’occupent de maçonnerie, de plomberie, de carrelage, etc. Les besoins de qualification concernent aussi certains métiers pointus, tels les géomètres, topographes, hydrauliciens, etc.



### Encadré 2 – Besoins de formation spécifiques pour soutenir la croissance : le cas des activités portuaires à Dakar

Le port joue un rôle extrêmement important dans l'activité économique du Sénégal. Les activités portuaires sont très diverses. Elles concernent le transport et la manutention des marchandises conventionnelles ou en conteneurs, le transit, la consignation, la réparation et la maintenance des engins, l'exploitation portuaire, etc. Ces activités requièrent un niveau minimal de sécurité, de qualité et de technologie, afin de faciliter les échanges internationaux du pays.

Le système de formation au Sénégal ne répond pas de façon satisfaisante aux besoins de qualification exigés par les activités du port. Celui-ci a donc recours à des agents formés soit à l'extérieur, soit sur le tas. Les besoins sont nombreux et variés, allant de la conception et la réalisation de chaînes logistiques à la maîtrise des procédures de transport et des services connexes (manutention, transit, conditionnement, etc.), en passant par la maîtrise des outils de gestion de la qualité des produits (notamment en rapport avec les normes d'hygiène en vigueur dans les pays développés) ou par la maintenance des équipements. Constatant le manque de structures de formation adaptées pour prendre en charge ces différents postes, la Communauté des acteurs portuaires de Dakar, en partenariat avec la Fédération des entreprises de transport et de logistique de France (ETL), a soumis à l'État un état des lieux des besoins de formation dans le domaine portuaire. Avec l'appui de l'AFD, le Sénégal étudie actuellement la faisabilité d'un cadre institutionnel permettant de prendre en charge ces besoins.

599

sur les secteurs économiques prioritaires tels que l'agroalimentaire, la pêche, le tourisme, le bâtiment et les travaux publics, les services logistiques, les techniques de l'information et de la communication, ou encore le secteur du textile et de habillement, pour lequel il y a une demande précise de qualification exprimée par les branches professionnelles concernées.

Le budget alloué à l'enseignement technique a connu des variations erratiques ces quinze dernières années. De 3.1 milliards de francs CFA en 1992, il est passé à 11.9 milliards en 2005, après avoir chuté à 1.6 milliard en 2000. Cependant, en termes de pourcentage du budget total de l'éducation, la part de l'enseignement technique et la formation professionnelle n'a jamais dépassé 4.5 pour cent, avec un plancher (1.6 pour cent) en 2000.

Des partenaires au développement, comme l'AFD (Agence française de développement), soutiennent le sous-secteur. L'AFD a ainsi mis en œuvre un projet de 12.75 millions d'euros pour la formation professionnelle. Il s'agit de construire un partenariat public-privé à

travers la conception, la mise en place et la gestion de centres sectoriels de formation professionnelle initiale et continue, dans trois branches professionnelles répondant à des enjeux de compétitivité : l'agroalimentaire, le transport et la logistique (dans la Communauté portuaire), et le bâtiment et les travaux publics. Le projet comporte également un volet d'appui institutionnel et une assistance technique globale.

Le programme décennal de l'éducation et la formation, mis en place par le gouvernement et fortement appuyé par les bailleurs de fonds, est entré dans sa deuxième phase en décembre 2004. La formation professionnelle, avec l'éducation de base, est devenue sa priorité. Le programme est cohérent avec la stratégie de réduction de la pauvreté et la stratégie de développement du secteur privé.

### Contexte politique

Le pays a connu une élection présidentielle en mars 2007, suivie d'élections législatives et sénatoriales en

juin et août 2007. Abdoulaye Wade, candidat du PDS (Parti démocratique sénégalais, au pouvoir) et président sortant, a remporté la présidentielle avec plus de 56 pour cent des voix au premier tour. De l'avis des observateurs qui supervisaient le scrutin, l'élection s'est déroulée dans le calme et avec un niveau de transparence acceptable, malgré quelques dysfonctionnements d'ordre matériel. Cependant, l'opposition a contesté les résultats et exigé des discussions poussées avec le pouvoir, notamment afin d'assurer plus de clarté pour les prochains scrutins. Le pouvoir a bien voulu entamer les discussions, à la condition expresse que l'opposition reconnaisse préalablement le bon déroulement de l'élection présidentielle, et donc la légitimité du chef de l'État. Les deux parties n'ont pu trouver un consensus, les positions se sont braquées et l'opposition, réunie dans le Front Siggil Sénégal, a choisi de boycotter les législatives de juin 2007. Celles-ci ont donc été largement remportées par le PDS, qui a obtenu 131 sièges sur 150 à l'Assemblée nationale. Le taux de participation a été d'environ 38 pour cent, contre quelque 70 pour cent lors de la présidentielle.

2007 a aussi été marquée par la création du Sénat. Les sénateurs sont soit élus au suffrage universel indirect par les différentes catégories socioprofessionnelles du pays (35 pour cent des membres) soit nommés par le président de la République (65 pour cent des sénateurs). Les élections sénatoriales ont également été boycottées par l'opposition, avec, pour conséquence, une nette victoire du parti au pouvoir, qui a remporté 34 sièges sur 35. Seul le siège de la région de Bignona, au sud, lui a échappé. Enfin, autre changement institutionnel : le Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales, qui représentait la troisième institution du pays après la présidence de la République et l'Assemblée nationale, a été dissous en 2007. Ses compétences sont revenues au Sénat et au Conseil économique et social, qui fait son retour sur la scène institutionnelle après avoir été supprimé en 2000.

En Casamance règne un calme précaire depuis deux ans. Il n'y a pas eu de confrontation armée entre les militaires et la rébellion durant cette période, mais Chérif Samsdine Néma Aidara, chef de mission à la présidence de la République et cheville ouvrière dans

le processus de négociation avec les rebelles, a été assassiné fin décembre 2007. Les auteurs du meurtre n'ont pas été identifiés, et l'enquête suit son cours. Notons qu'à la même période, Oumar Lamine Badji, président du conseil régional de Ziguinchor, a également été abattu.

## Contexte social et développement des ressources humaines

L'émigration continue de faire des vagues, avec une quantité toujours impressionnante de jeunes qui empruntent des pirogues de fortune pour tenter de gagner clandestinement le continent européen en bravant l'océan. Des progrès diplomatiques ont conduit à la délivrance par l'Espagne de centaines de visas aux jeunes Sénégalais, assortis de contrats de travail. Mais, la demande étant de loin supérieure au nombre de visas accordés, le phénomène de l'émigration massive ne s'est pas estompé en 2007, loin s'en faut. Un grand nombre de Sénégalais continuent toujours de braver la mer dans la perspective d'une vie meilleure en Europe.

Dans le domaine de l'alphabétisation, les résultats de l'ESPS (enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal) montrent que des progrès ont été réalisés. Le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) est passé de 37.8 pour cent en 2001/02 à 41.9 pour cent en 2005/06. Ces chiffres globaux masquent cependant des disparités énormes entre les régions urbaines et rurales. Ce taux était en effet, en 2005/06, de 63.5 pour cent à Dakar (59 pour cent en 2001/02) et de 54.8 pour cent dans les autres villes (49 pour cent en 2001/02), contre seulement 26.4 pour cent en milieu rural (17.5 pour cent en 2001/02).

Le programme décennal de l'éducation et de la formation met toujours l'accent sur un accès plus large aux différents enseignements, mais en prenant de plus en plus en compte la question de la qualité. Selon les autorités locales, le TBS (taux brut de scolarisation) dans l'enseignement élémentaire a connu une légère baisse, passant de 82.5 pour cent en 2005 à 81.8 pour cent

en 2006. Encore une fois, ces données ne montrent pas les écarts importants entre les régions et les différents enseignements. Au niveau des enseignements moyen et secondaire, le TBS est respectivement de 31.3 pour cent et de 15.5 pour cent. Les autorités doivent faire face au problème de l'abandon de l'école, qui reste très élevé, surtout dans les zones rurales et chez les filles. Le programme du Projet éducation dans les banlieues de Dakar, que l'État a lancé avec le soutien de la Coopération française, s'est poursuivi en 2007. Il s'est traduit par la construction de nombreuses écoles, notamment pour le cycle élémentaire, dans les banlieues défavorisées de la capitale. En tout, 320 classes doivent y être bâties et équipées.

La politique de santé de l'État s'appuie toujours sur le programme national de développement sanitaire et social, qui s'étend sur la période 1998-2007 et met l'accent sur les soins de santé primaires. Un certain nombre de programmes sectoriels prennent en charge les questions particulières de santé publique, comme le programme national de lutte contre le VIH-Sida, ou le programme national de lutte contre le paludisme. Concernant le VIH-Sida, le but est de maintenir le taux de prévalence à un niveau voisin du taux actuel d'environ 1 pour cent. Le choléra est resté un problème préoccupant de santé publique, avec une nouvelle alerte en août 2007 qui s'est soldée par 1 274 cas recensés, dont quatre décès.

Les résultats de l'ESPS indiquent que 17 pour cent des personnes interrogées se sont estimées malades en 2005/06. Parmi elles, 45.9 pour cent sont affligées du paludisme, 4.4 pour cent de la diarrhée, 3.4 pour cent de maux dentaires. Les problèmes de santé publique auxquels sont confrontées les populations ont des répercussions sur leur productivité : sur 100 personnes déclarées malades, plus des deux tiers ont dû prendre un repos médical. L'accès aux services de santé révèle une autre source d'inégalités entre les urbains et les ruraux. Au niveau national, 38.7 pour cent des ménages mettent trente minutes à pied pour accéder à un service de santé. Mais, dans le détail, on s'aperçoit qu'ils sont 56 pour cent dans les campagnes et 16.9 pour cent dans les villes, mieux dotées en structures sanitaires.

Le taux de fécondité reste élevé selon les estimations de 2007, avec une moyenne de cinq enfants par femme.

En 2007, les effets de la hausse du prix du pétrole sur le gaz, le carburant, les transports, etc., se sont plus fait sentir sur les revenus des ménages urbains que sur ceux des ménages ruraux. Or, l'incidence de la pauvreté reste plus élevée dans les zones rurales qu'à Dakar ou dans d'autres villes, comme le soulignent les différentes enquêtes sur les conditions de vie des ménages.

La récente enquête sur la perception de la pauvreté par les ménages, menée par l'Agence nationale de démographie et de la statistique, montre que les gens se sentaient beaucoup moins pauvres en 2005/06 qu'en 2001/02. Ainsi, en 2005/06, 56 pour cent des chefs de ménage interrogés pensaient que leur communauté était « *un peu pauvre* » ou « *très pauvre* », alors qu'en 2001/02 ils étaient 74 pour cent à le croire. De même, 52.2 pour cent des ménages se considéraient comme pauvres en 2005/06, alors qu'ils étaient 65.1 pour cent à se penser comme tels en 2001/02. L'enquête montre également que les difficultés en cours n'ont pas sapé le moral des Sénégalais : seulement 22.1 pour cent d'entre eux s'attendent à une augmentation de la pauvreté dans les prochaines années, alors que 44.8 pour cent estiment qu'elle va baisser. Malgré ces bonnes perceptions, le travail des enquêteurs n'a pas moins révélé des niveaux de pauvreté toujours importants au Sénégal.

En 2006, une initiative salubre a été prise dans le domaine de la santé des personnes âgées : le plan « sésame ». Il accorde la gratuité des soins aux individus de plus de 60 ans. Avant la mise en œuvre de ce plan, seules les personnes bénéficiant d'un système de retraite avaient une couverture médicale. Or on estime qu'à peine 200 000 Sénégalais, sur une population d'environ 12 millions habitants, ont droit aux avantages d'une retraite formelle. La très grande majorité des personnes âgées, en effet, a eu une vie active dans le secteur informel, sans système de protection sociale.

